

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque VOLVO	Type 145 - Express	Fiche d'homologation n° CH 0850 35
--	-----------------	-----------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "145" de ch. côté s. ailes avant - "145 Express" s. plaquette montée par l'importateur.  
 "145164.U" devant n° de châssis et s. plaquette constructeur à gauche sur l'avant et s. plaquette s. montant pavillon derrière pare-brise (à gauche)  
 A partir du n° de châssis : 145164.U 61 600 (+) (derrière)  
 Numéro du châssis frappé à droite s. montant porte av. & s. plaqu. constr. s. montant pavillon (pare-brise)  
 Signe d'identification du moteur frappé "B 20" (1 carburateur) à gauche s. bloc-moteur (brise)  
 Constructeur Aktiebolaget VOLVO, GOTTEBORG (D) Importateur Automobiles VOLVO S.A., LYSS/BE (\*) (à gauche)

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement a. Hinterräder  
 Direction à gauche Assistance -  
 Frein de service Hydr. 2-circ. disques, av. assistance p. dépression  
 Frein auxiliaire Méc. exp. int. câble, (et régulateur de puissance  
 Frein stationn. s. roues arrière (sur roues arrière  
 Transmission Méc. tte synchronisée Nombre vit. 4  
 Blocage differ. s/dém. Crochet rem. - Vitesse max. 150 km/h

MOTEUR Genre En ligne Temps 4  
 Marque VOLVO Carbur. B  
 Type B 20 A (1 carburateur)  
 Position à l'avant Nombre cyl. 4  
 Alésage 88,9 Course 80  
 Cylindr. 1985 cm<sup>3</sup> CV-Impôt 10,10  
 CV-puiss. 82 (DIN) à 4700 t/m  
 Refroidissement Eau  
 Bruit 76 dB (A) à 4700 t/m  
 Amortissement bruit 2 pots échappem<sup>t</sup>  
470 x 127 ø + 500 x 127 ø (++)

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 4 + 1 AR  
avec toit surélevé Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 5 ; AV 2 ; milieu - ; AR 3 ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	
	AV	AR
Diam. braquage	<u>1350</u>	<u>1350</u>
	<u>G 9,60</u>	<u>DR 9,80</u>
Empattement	<u>2620</u> ( / / / )	
	Dimensions ext.	
Longueur	<u>4640</u>	
Largeur	<u>1735</u>	
Hauteur	<u>1650</u>	
Porte à faux	Dimensions int.	
	AV	<u>795</u>
	AR	<u>1245</u>
lat.	<u>1040</u>	

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>590</u>	<u>-</u>	<u>670</u>	<u>1260</u>
	<u>- 40</u>	<u>-</u>	<u>490</u>	<u>450</u>
Poids total	<u>550</u>	<u>-</u>	<u>1160</u>	<u>1710</u>
Garantie fabr.	<u>800</u>	<u>-</u>	<u>1160</u>	<u>1825</u>
Dimens. pneus	<u>165 SR 15 Reinforced 4 PR</u>			
Charge p. essieu	<u>1170(2.9)</u>	<u>1170(2.9)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	de l'ensemble			
Poids max. remorquable	<u>-</u> kg			
Sur demande, peut être équipée aussi de jantes 5 1/2 x 15.				

## EQUIPEMENT

Equipement électrique 12 v

Feux de route 2/ CR (E) Avertisseur optique oui  
 Feux de croisement 2/ CR (E) ASY Feux de position 2/ A (E)  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 1/ électr. (2 tons) Niv. sonore 96 (dB/A)  
 Essuie-glace 2/ électr. (2 vit.) Lave-glace oui  
 Feux arrières 2/ R - S1 (E) Catadioptrés 2/ I (E)  
 Feux stop 2/ R - S1 (E) Feux de recul 2/ séparés  
 Eclair. plaque contr. 2/ centre porte AR Plaque ~~XXXXXXXX~~ oblongue  
 Rétroviseur 1/int. 1/ext. gche Indic. vitesse km/h  
 Indic. direction clign. 4/ av. lampe-témoin  
 AV o = 1 (E) latér. - AR o = 2 a (E)  
 Avert. clign. oui Lampes de travail  
 Dispositif antivol : Verrouillage de la direction

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type VOLVO 145 Express  
 Châssis n° (selon véhicule)  
 Homologation n° CH 0830 35  
 Forme de la carr. Limousine  
 Couleur (selon véhicule)  
 Places ass. : Total 5 (2 avant)  
 Poids à vide 1260 Carburant B  
 CV 10,10  
 Charge utile -- Cylindrée 1985 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 1825 Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 1451641U 062'378

- \*) 2ème importateur : F. Häusermann, Züeich  
 +) La combinaison 1451641U désigne :  
 145 = série 145 (5 portes)  
 1 = Moteur B 20 A (1 carburateur)  
 6 = modèle vitré av. banquette arrière  
 4 = boîte c.v. M 40  
 1 = direction à gauche  
 U = année du modèle (change chaque année)

++) Dispositif d'échappement admis, selon décision DFJP du 10.9.1970

Lieu et date de l'expertise

LYSS, 3. 9. 1970

La commission d'expertise